**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

**SEANCE DU 27 MARS 2025**

Nombre de membres élus : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 7

Le 27 mars 2025, le Comité de la Caisse des Ecoles du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI,

**Présents** : M. Gil BERNARDI, Mme Frédérique CERVANTES, Mme Nathalie JANET, Mme Nicole GERBE, M. Gilles COLLIN, Mme Corinne FERRAND, Mme Myriam BINOIS.

**Absents excusés** : Mme Laurence TOUZE-ROUX et Mme Laëtitia SPIEGELS.

**Quorum** : 5

**Date de la convocation** : 12 mars 2025.

**N° délibération** : 06-2025.

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**
**ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**

Monsieur le président de la Caisse des Ecoles rappelle aux membres du Comité qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut assister au vote du Compte Financier Unique.

Le Comité de la Caisse des Ecoles doit donc procéder à l'élection d'un président de séance avant le débat sur le Compte Financier Unique 2024.

Candidature enregistrée : Madame Frédérique CERVANTES.

Le vote à main levée, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne le résultat suivant : Madame Frédérique CERVANTES, vice-présidente du Comité de la Caisse des Ecoles est élue à l'unanimité présidente de séance.

FAIT AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Gilles COLLIN

Le Président,

Monsieur Gil BERNARDI

CAISSE DES ECOLES VILLE DU LAVANDOU

Date de publication :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulon à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture du Var ou date de sa publication.*